



Difference de systeme de remuneration variable

Par **titom64**, le **08/06/2014** à **11:17**

bonjour ,

J'ai un problème avec mon employeur (entreprise française)qui m'applique un taux de rémunération variable différent des personnes de l'équipe (certains ayant un niveau de responsabilité moins élevé, et certains ayant la même fonction avec une expérience moindre)

Dans cette équipe, ils sont tous a 30% de variable depuis des années, et moi 20%.

Suis je en droit de demander un taux de variable identique aux autres ? avec effet retroactif?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **08/06/2014** à **13:14**

Bonjour,

Il faudrait savoir si c'est exactement pour le même travail avec un fixe identique mais on pourrait considérer qu'il soit légitime que le taux de la rémunération variable soit effectivement identique...